

Commission des Finances

Procès-verbal de la réunion du 30 janvier 2026 (visio)

Ordre du jour :

1. 8666 Projet de loi portant approbation de l'Avenant modifiant la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République de Saint-Marin tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, et le Protocole y relatif, fait à Luxembourg, le 14 mai 2025
 - Rapporteur : Monsieur Michel Wolter
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport
2. 8667 Projet de loi portant approbation du Protocole modifiant la Convention entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la Géorgie tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, fait à Luxembourg, le 3 juillet 2025
 - Rapporteur : Monsieur Michel Wolter
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. 8621 Projet de loi relatif à l'augmentation générale du capital appelable de la Banque africaine de développement et à l'approbation des amendements de l'Accord portant création du Fonds africain de développement
 - Rapporteur : Monsieur Maurice Bauer
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport
4. 8628 Projet de loi portant modification :
1° de la loi modifiée du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif ; et
2° de la loi modifiée du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs,
en vue de la transposition de la directive (UE) 2024/927 du Parlement européen et du Conseil du 13 mars 2024 modifiant les directives 2011/61/UE et 2009/65/CE en ce qui concerne les modalités de délégation, la gestion du risque de liquidité, les déclarations à des fins de surveillance, la fourniture de services de dépositaire et de conservation ainsi que l'octroi de prêts par les fonds d'investissement alternatifs
 - Rapporteur : Madame Diane Adehm
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport

*

Présents : Mme Diane Adehm, M. Guy Arendt, M. Maurice Bauer, M. André Bauler, Mme Taina Bofferding, M. Sven Clement, M. Franz Fayot, M. Claude Haagen, M. Marc Hansen, M. Laurent Mosar, Mme Sam Tanson, M. Michel Wolter

M. Carlo Fassbinder, Directeur de la Fiscalité (Ministère des Finances)
M. Jean-Claude Neu, Mme Sofia Tilotta, Mme Maureen Wiwinius, du
Ministère des Finances

Mme Caroline Guezennec, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : Mme Diane Adehm, Présidente de la Commission

*

- 1. 8666 Projet de loi portant approbation de l'Avenant modifiant la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République de Saint-Marin tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, et le Protocole y relatif, fait à Luxembourg, le 14 mai 2025**

Le projet de rapport est adopté à l'unanimité.

Les membres de la Commission des Finances choisissent le modèle avec rapport et sans débat pour le vote en séance plénière.

- 2. 8667 Projet de loi portant approbation du Protocole modifiant la Convention entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la Géorgie tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, fait à Luxembourg, le 3 juillet 2025**

Le projet de rapport est adopté à l'unanimité.

Les membres de la Commission des Finances choisissent le modèle avec rapport et sans débat pour le vote en séance plénière.

- 3. 8621 Projet de loi relatif à l'augmentation générale du capital appelable de la Banque africaine de développement et à l'approbation des amendements de l'Accord portant création du Fonds africain de développement**

Le rapporteur présente le contenu de son projet de rapport qui est ensuite adopté à l'unanimité.

Les membres de la Commission des Finances optent pour le modèle de base pour les débats en séance plénière.

- 4. 8628 Projet de loi portant modification :
1° de la loi modifiée du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif ; et
2° de la loi modifiée du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs,
en vue de la transposition de la directive (UE) 2024/927 du Parlement européen et du Conseil du 13 mars 2024 modifiant les directives 2011/61/UE et 2009/65/CE en ce qui concerne les modalités de**

délégation, la gestion du risque de liquidité, les déclarations à des fins de surveillance, la fourniture de services de dépositaire et de conservation ainsi que l'octroi de prêts par les fonds d'investissement alternatifs

Madame le rapporteur présente le contenu de son projet de rapport.

Suite aux informations reçues de la part du ministère des Finances (communiquées aux membres de la Commission par courriel du 30 janvier 2026 et insérées dans le procès-verbal de la réunion du 27 janvier 2026), Mme Sam Tanson de la sensibilité politique déi gréng s'interroge quant à l'utilisation de la formule « en principe » par le ministère des Finances dans sa réponse.

Une représentante du ministère des Finances confirme l'application générale de l'interdiction aux FIA d'octroyer des prêts à des consommateurs (au sens de leur résidence habituelle) au Luxembourg (selon le libellé fourni par le ministère des Finances), mais ajoute qu'il est impossible, à l'heure actuelle, d'appréhender tous les cas de figure susceptibles de se présenter à l'avenir, d'où le recours à la formule « en principe » pour des motifs de prudence.

M. Franz Fayot du parti politique LSAP déclare ne pas comprendre pourquoi les FIA seraient intéressés à accorder des prêts.

La représentante du ministère des Finances explique que l'octroi de prêts par les FIA a notamment pour but de faciliter l'accès au financement pour les PME qui, par exemple, n'arrivent pas à obtenir de prêt auprès d'un établissement bancaire. Cette disposition soutient ainsi les objectifs de la SIU (savings and investment union).

En réponse à une question de M. André Bauler du parti politique DP, la représentante du ministère des Finances explique qu'en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, l'Administration de l'enregistrement et des domaines (AED) surveille les FIA non agréés (qui ne sont pas soumis au contrôle direct de la CSSF).

Le projet de rapport est adopté avec 9 voix pour et 3 abstentions (Mme Bofferding, M. Fayot et M. Haagen).

Les membres de la Commission des Finances choisissent le modèle de base pour le vote en séance plénière.

Procès-verbal approuvé et certifié exact